

BREVET : validation du niveau A2 en langue vivante étrangère

Depuis la session 2007, pour avoir leur brevet, les élèves doivent avoir atteint le niveau A2 dans l'une des deux langues étudiées au collège. Le choix de cette langue (LV1 ou LV2) revient à l'élève au moment de son inscription au brevet.

Les compétences à valider sont les suivantes :

Réagir et dialoguer
Etablir un contact social Dialoguer sur des sujets familiers Demander et donner des informations Réagir à des propositions
Ecouter et comprendre
Comprendre un message oral pour réaliser une tâche Comprendre les points essentiels d'un message oral (conversation, information, récit, exposé)
Parler en continu
Reproduire un modèle oral Décrire, raconter, expliquer Présenter un projet Lire à haute voix
Lire
Comprendre le sens général de documents écrits Savoir repérer des informations dans un texte
Ecrire
Copier, écrire sous la dictée Renseigner un questionnaire Ecrire un message simple Rendre compte de faits Ecrire un court récit, une description

Concernant la LV1, le niveau A2 correspond à l'année de 5^{ème}.
Concernant la LV2, il correspond à la classe de 3^{ème}.